

Le réseau qui fait  
la fierté du Togo

La Fibre 5G 4G



N° 0705 du 02 au 08 Juin 2026- Prix : 250 F CFA

**FRONTIÈRES COMMUNALES :**  
**LE DIFFICILE EXERCICE ENTRE**  
**AGOÈ-NYIVÉ 6 ET ZIO 1** P.3



Le ministre Awaté Hodabalo, en charge de l'administration territoriale.

**TOGO - RADIATION - AGENTS :**

**FONCTION**

**PUBLIQUE**

**PAR ICI LA PORTE...** P.3

**#MaCarte  
MaLiberté**

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026



**-50%  
SUR LES  
FRAIS**

**DEMANDEZ  
VOTRE CARTE  
OPEN OU  
CHALLENGE  
VIA L'APPLICATION  
MYCORIS BANK  
OU EN AGENCE  
INFO : 8283**

La Banque Autrement

CORIS BANK

**EDITO**  
**UNE VISION**



**! L'unique chose qui puisse être pire que d'être aveugle est d'avoir la vue, mais pas de vision."**

On ne peut pas se développer sans vision. On ne peut jamais avancer si l'on n'a aucune idée de là, où on veut aller.

La vision nous fait comprendre l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur notre vie, ou sur une situation donnée. De ne pas rester le nez collé derrière l'arbre. Ceci nous permet d'entrevoir rapidement la meilleure route à prendre.

Lorsqu'on a une vision, il est plus facile de s'assigner une mission. Ainsi faisant, nous pouvons réaliser des choses, faire des progrès et nous affranchir de tout ce qui peut nous nuire, nous attarder, nous maintenir sur place.

Osons grand, ayons une vision et déterminons-nous une mission.

**Crédo TETTEH**

**EDUCATION - GROSSESSES EN MILIEUX SCOLAIRES :  
BILAN ASSEZ LOURD !**

**2**284 cas de grossesses ont été enregistrés pour l'année scolaire 2024-2025. Selon les statistiques du ministère en charge de l'éducation, sur les 2284 cas de grossesses, 17 sont recensés au Primaire, 1318 au Ceg et 948 au Lycée. Des chiffres alarmants qui interpellent l'Etat, les parents des apprenants, les auteurs indelicats des grossesses, mais aussi les victimes.

L'éducation étant la clé du développement, il est important et urgent de protéger nos filles en milieux scolaires et d'assurer leur avenir.

**Nécessité d'appliquer la loi pour décourager les grossesses en milieux scolaires**

Au Togo, les relations sexuelles avec des élèves ou apprentis sont désormais réprimées par la loi. Adoptée en décembre 2022, la loi n°2022-020 protège les apprenants contre les violences à caractère sexuel, avec des sanctions dissuasives pour les auteurs de grossesses non consenties.

L'article 19 de cette loi prévoit une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et une amende de 1 à 5 millions de francs CFA pour quiconque enceinte une apprenante régulièrement inscrite. Les sanctions sont dou-



Une élève mise enceinte

blées si la victime a moins de 16 ans, même en cas de consentement supposé.

Cette disposition souligne la vulnérabilité des mineures face aux abus d'autorité, notamment dans les établissements scolaires ou centres de formation.

Il faut préciser que la loi vise à garantir un environnement scolaire sûr, conformément à l'article 35 de la Constitution togolaise.

Au-delà des sanctions, cette loi rappelle que la protection des apprenants relève d'une responsabilité collective. En criminalisant les abus, le Togo affirme son engagement pour une éducation équitable et sécurisée, où chaque élève peut se concentrer sur ses études sans crainte.

**Des mesures concrètes pour prévenir ces dérives en milieux scolaires**

Face au lourd bilan de cas de grossesses en milieux scolaires, il est impérieux et urgent de prendre des mesures concrètes pour prévenir ces dérives.

En n'acceptant plus de telles situations dans nos écoles, le Togo envoie un message fort : celui de la protection de l'avenir de ses jeunes et de la préservation des valeurs essentielles à la construction d'une société solide et respectueuse. Le combat

pour l'épanouissement de la jeunesse togolaise est une responsabilité collective, et il est impératif de le mener avec détermination et responsabilité.

Aujourd'hui, la société togolaise doit faire face à un problème de taille : des jeunes qui, au lieu de se concentrer sur leur avenir, se retrouvent dans des situations qui compromettent leur parcours scolaire et social.

Ces comportements doivent être fermement désapprouvés pour éviter de transformer la société en un lieu d'assistés, où les problèmes restent sans solution et où la responsabilité sociale est diluée.

**Crédo TETTEH**

**SANTE : IMPACT PROUVÉ**

**L**e Togo lance une nouvelle campagne nationale de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII). L'annonce a été faite mardi dernier par le ministre de la Santé, Jean-Marie Koffi Tessi.

Avant la distribution, un recensement de porte à porte sera organisé du 26 mai au 7 juin pour dénombrier les ménages.

Des coupons de retrait seront ensuite remis aux familles pour récupérer leurs moustiquaires dans les sites désignés. Au total, 742 902 moustiquaires seront mises à disposition dans toutes les régions.

Les moustiquaires imprégnées sont considérées par l'OMS comme l'un des outils de prévention antipaludique les plus rentables et les plus efficaces.



Le ministre Jean-Marie Koffi Tessi

Leur double action - physique et chimique - crée une barrière contre les moustiques Anophèles, vecteurs du paludisme.

Des études menées en Afrique subsaharienne ont démontré qu'une utilisation régulière des MII réduit la mortalité infantile due au paludisme

de 20 à 30% et diminue significativement l'incidence de la maladie dans les zones à forte transmission.

Sur les deux dernières années, plus d'un million de moustiquaires ont déjà été distribuées au Togo.

Source :

@republicoftogo.com

**Publiez vos marchés publics et Appels d'offre sur la plateforme web dont voici le lien web :  
marchespublicstogo.com**



**Récapissé**  
N°0465/29/10/12/HAAC  
**Adresse :**  
23Rue Formatec, Agoè-Cacavéli  
01 BP : 450 Lomé  
**Tél :** +228 91538081  
**Courriel :** lemedium2013@yahoo.fr  
**Maison de la Presse :** Casier N° 78  
**N°RCCM :** TG-LOM 2015A6516  
**NIF :** 1000480972  
**N°CFE :** 7966PP2015/2015

**Directeur Général :**  
TETTEH Adjé K. Crédo  
**Directeur de la Publication :**  
WOUSSOU Kossi  
**Rédaction :**  
Crédo TETTEH  
Ali Samba  
**Infographie :** JPB  
**Impression :** VISION  
**Tirage :** 2500 exemplaires

# TOGO - RADIATION - AGENTS : PAR ICI LA PORTE...

*Ils sont plus de 50 " Agents irréguliers " à être radiés de la fonction publique au Togo. Ceci à la suite de contrôles administratifs ayant révélé plusieurs cas de fraude, selon une source officielle.*

Par Crédo TETTEH

En effet, par arrêté n°1010/PC/ MFPTDS/ SG portant licenciement de plus de cinquante fonctionnaires, et conformément à l'article 133 de la loi portant statut général de la fonction publique togolaise, ainsi qu'au décret fixant les modalités communes d'application de ce statut, cette décision traduit l'illustration d'une politique de fermeté assumée au sommet de l'État.

Pour rappel, 64 agents de la fonction publique avaient été interpellés il y a quelques mois, suite à des enquêtes approfondies par les forces de sécurité, sous la conduite du Procureur de la République. Il leur était reprochées des fraudes documentaires, fausses signatures, faux avancements, usage de faux diplômes et manipulations de dossiers administratifs.

Certains suspects parmi les 64 agents indécents avaient tenté de se soustraire aux procédures, mais la coordination entre le Procureur de la République et les services du ministère de la Sécurité a permis de les localiser puis de les interpellés.

Aujourd'hui, ils sont plus de 50 agents radiés d'office de la fonction publique, une " décision actée " par le président du Conseil, Faure Gnassingbé. Ce qui traduit l'installation d'une nouvelle exigence au plus haut sommet de l'Etat. Remettre de l'ordre là où l'habitude avait installé la complaisance, protéger les agents honnêtes, restaurer le mérite et réaffirmer que la Fonction publique n'est pas un refuge pour les arrangements administratifs.

## Une affaire dans un contexte particulier

Les arrestations et radiations d'agents véreux dans la

fonction publique togolaise sont intervenues dans un contexte particulier, marqué par le rattachement stratégique du ministère du Travail et de la Fonction publique à la Présidence du Conseil. C'est également le sceau d'une réforme institutionnelle dont les premiers effets commencent déjà à se traduire par un durcissement des mécanismes de contrôle interne, de vérification des dossiers administratifs et de discipline au sein de l'administration publique.

Une volonté affichée et assumée au sommet de l'Etat, de rompre avec les pratiques longtemps dénoncées dans certains services publics.

Place donc dorénavant à une administration fondée sur le mérite, la probité et le respect strict des textes en vigueur.

## La portée de la décision...

Ce qui frappe, c'est la portée de la décision. Elle ne vise pas que de nouveaux agents, elle concerne des fonctionnaires en poste depuis parfois plus de vingt ans. Le signal est sans équivoque : l'ancienneté ne protège plus la fraude. Le temps ne blanchit pas les dossiers irréguliers.

Depuis le rattachement du ministère de la Fonction publique à la présidence du Conseil, la réforme de l'administration est devenue une



affaire d'Etat, suivie au plus haut niveau. Sous l'impulsion de Faure Gnassingbé, une exigence nouvelle s'installe : mérite, probité, responsabilité.

Faux diplômes, fausses signatures, avancements indus, les zones d'ombre n'ont plus droit de cité. Le statut de fonctionnaire n'est ni un privilège acquis par complaisance, ni une protection contre le

droit.

Le temps des arrangements et des carrières bâties sur le faux est révolu.

Notons que la fonction publique togolaise comptait environ 71.000 agents à fin 2024 et devrait atteindre près de 84.000 fonctionnaires actifs en 2025, selon des données officielles.

## FRONTIÈRES COMMUNALES :

# Le difficile exercice entre Agoè-Nyivé 6 et Zio 1

*Les disputes de délimitations entre communes, cantons et préfectures sont devenues monnaie courante, alimentées par des textes administratifs qui ne précisent pas toujours les coordonnées exactes des territoires, laissant place à des interprétations divergentes et des tensions récurrentes autour du foncier, des empiètements territoriaux et du recouvrement des taxes locales.*

C'est justement le cas d'espèce entre les Communes Agoè Nyivé 6 et Zio 1, notamment concernant le tronçon Wellcity, qui représente pour les populations riveraines un cauchemar, un véritable chemin de croix dépassant les 14 stations fièrement accomplies par le Christ Jésus.



Une vue du tronçon Wellcity après la pluie de lundi dernier

En effet, le tronçon Wellcity selon nos recoupements, est une zone intercommunale, qui non seulement poserait le problème de la délimitation des frontières communales, mais surtout créerait de véritables soucis entre les deux Communes en ce qui concerne les perceptions des taxes,



Le ministre Awaté Hodabalo

l'aménagement de la voie Wellcity et le bien-être des riverains, tellement le tronçon est capiteux, exécrable, praticable à mille sacrifices et gymnastiques. Pourtant les populations riveraines se réjouissent de faire partie de communes dont les missions et objectifs des Conseils municipaux sont bien clairs : travailler pour le développement de leur commune respective et précisément pour l'épanouissement de leurs populations respectives.

Mais, dans ce cas d'espèce de la voie Wellcity, ce n'est pas toujours évident. L'une des Communes percevrait les taxes sans pour autant agir dans l'intérêt des populations, même sur les limites de l'autre commune avec zèle et arrogance, hypothéquant ainsi le vivre-ensemble. Au nez et à la barbe du Conseil régional qui n'a pas encore accompli un miracle en tentant de résoudre le vrai problème entre les deux communes.

En attendant donc, pas " le vote des bêtes sauvages " de Cheick Amidou Kane, mais plutôt l'aménagement du tronçon

Wellcity, les populations sont abandonnées à elles-mêmes, comme des orphelines errantes sans de véritables Bergers. Et pourtant les bergers existent et ce sont les conseils municipaux des deux Communes Agoè-Nyivé 6 et Zio 1.

## Une première session du Comité chargé d'étudier ces problèmes

Selon nos informations, et pour remédier aux soucis des

frontières communales, le Comité chargé d'étudier ces problèmes s'est réuni en sa première session le jeudi dernier. Devrions-nous espérer une potion magique pour le bonheur des populations riveraines de la voie Wellcity ? Nous ne saurions le dire. Mais, c'est déjà bien que ce Comité ait pu débiter son rôle qui bien accompli permettra, de solutionner moult problèmes existants entre les Communes du Togo.

" Nous devons pouvoir arbitrer sur des bases techniques solides. C'est tout le sens de la mise en place de cette commission ", a déclaré le ministre de l'Administration territoriale, Hodabalo Awaté.

Précisons que ce Comité, créé en janvier dernier, devra élaborer une feuille de route opérationnelle pour encadrer les missions de terrain à venir.

Le cas préoccupant du tronçon Wellcity devra normalement retenir l'attention de ce Comité. Du moins, nous l'espérons.

A suivre...

Crédo TETTEH

**ZOZO**  
MARCHE FINANCIER REGIONAL : LE TOGO LÈVE  
27,5 MILLIARDS FCFA SUR L'UMOA-TITRES



Le dynamisme économique du Togo sur le marché régional de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa) ne se dément pas. Le vendredi 29 mai dernier, le Trésor public togolais a réalisé une nouvelle opération financière couronnée de succès, confirmant une fois de plus la solide confiance dont il jouit auprès des investisseurs institutionnels.

En quête initiale de 25 milliards de francs CFA, via une émission simultanée de Bons (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT), le Trésor public togolais a finalement choisi de retenir 27,5 milliards FCFA.

Lomé a littéralement séduit le marché. Les investisseurs ont mis sur la table une enveloppe globale de 93 milliards francs CFA de soumissions. Un fort engouement qui s'est traduit par un taux de couverture spectaculaire de 373,72 %.

Face à cette surliquidité de l'offre, l'Etat a opéré un choix stratégique en se positionnant exclusivement sur le long terme. Ainsi, les Obligations assimilables du Trésor (OAT) ont permis de mobiliser quelque 27,5 milliards FCFA rémunérées sur des maturités de 3 et 5 ans, à des taux d'intérêt respectifs de 6,15 % et 6,35 %.

Le succès de cette émission simultanée démontre la crédibilité de la signature du Togo et la résilience de sa politique budgétaire dans un contexte régional compétitif.

Cette nouvelle opération vient donner de l'air aux ambitions de développement du pays, et porte désormais à 143 milliards FCFA le montant total des ressources collectées par le Togo sur le marché financier depuis le début de l'année. A ce jour, le Togo a déjà bouclé près de 31 %, soit le tiers, de ses objectifs de mobilisation de fonds pour l'année.

Notons que ces ressources sont indispensables pour alimenter le budget national de la gestion 2026, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 751,5 milliards FCFA, et visent soutenir les grands projets d'infrastructures et de développement social de l'exécutif.

@macite.tg

**LUTTE CONTRE LE PALUDISME : LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE MOUSTIQUAIRES BIEN TÔT LANCÉE... LE DÉNOMBREMENT EN COURS**



Cette phase préparatoire, menée par des agents recenseurs déployés dans toutes les localités du pays, est essentielle pour le bon déroulement de la campagne. Elle répond à plusieurs objectifs stratégiques. Elle vise à évaluer précisément la taille et la composition de chaque foyer, à garantir une gestion transparente et équitable des stocks de moustiquaires, et bien entendu à assurer une couverture optimale de l'ensemble de la population.

Notons que malgré le renforcement progressif des stratégies de prévention ces dernières années, le paludisme demeure un défi majeur au Togo. En raison de sa forte prévalence, cette maladie parasitaire pèse lourdement sur l'économie des ménages et touche en priorité les populations les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les jeunes enfants.

La distribution gratuite de moustiquaires reste l'une des armes les plus efficaces pour briser la chaîne de transmission du moustique anophèle.

Rappelons au passage que cette stratégie est renforcée, depuis le début de cette année, avec l'introduction du vaccin contre le paludisme dans son programme de prévention. Le vaccin ne remplace pas la moustiquaire, mais au contraire la complète.

@macite.tg

**ECONOMIE/ACTIVITES DES SERVICES MARCHANDS :**

**Hausse du chiffre d'affaires au 4<sup>e</sup> trimestre 2025**

*En glissement annuel, le chiffre d'affaires des " Activités des services marchands " au 4<sup>e</sup> trimestre 2025 enregistre une augmentation de 19,4% en glissement annuel. Cette performance est principalement en lien avec la hausse du chiffre d'affaires enregistrée par les " Activités immobilières (+78,9%)", les " Activités de soutien et de bureau (+41,0%) ", l'" Hébergement et Restauration (+22,9%)", et le " Transports et Entreposage (+13,9%)". La croissance annuelle de 2025 par rapport à 2024 affiche une appréciation de 13,6% du chiffre d'affaires de l'activité des services marchands par rapport à 2024.*

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2025, la branche de " Transports et entreposage " connaît une hausse de 13,9% de son chiffre d'affaires en glissement annuel. Cette croissance est principalement portée par les " Transports par eau " de 296,4% et les " Transports terrestre " de 45,9%. Cependant, cette hausse est atténuée par une dépréciation du chiffre d'affaires des " Transports aériens " de 1,4%. La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024, montre une bonne performance du secteur avec une hausse de 11,5 % du chiffre d'affaires.

L'activité " Hébergement et res-



Des agents d'une unité de production

tauration " connaît au 4<sup>e</sup> trimestre 2025 une hausse de 22,9% de son chiffre d'affaires en glissement annuel. Cette hausse est en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires des " Hébergement (24,9%) " et du chiffre d'affaires de la " Restauration et débits de boisson (21,8%) ". La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024 montre une bonne performance du secteur avec une hausse de 3,3 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de l'activité de l'" Information et communication " connaît une relative baisse au 4<sup>e</sup> trimestre de 2025 de 2,6% en glissement annuel. La croissance annuelle de 2025 par rapport à 2024, montre toutefois une appréciation de l'activité avec une hausse de 2,6 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des " Activités spécialisées, scientifiques et techniques " enregistre

une baisse de -30,7% au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de 2025, par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre de 2024. Cette baisse est en lien avec la diminution du chiffre d'affaires des " Activités d'architecture, d'ingénierie Et Techniques (-86,4%) ", de " Publicité et études de marché (-49,2%) " et des " Activités juridiques et comptables (-32,4) ". La croissance annuelle de 2025 par rapport à 2024, montre toutefois une appréciation de l'activité avec une hausse de 2,5 % du chiffre d'affaires.

Au 4<sup>e</sup> trimestre de 2025, le chiffre d'affaires des activités des " Services de soutien et de bureau " connaît une hausse de 41,0% en glissement annuel. Cette performance s'explique par une augmentation de 40,5% du chiffre d'affaires des activités des branches telles que " Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager " et de 42,8% du chiffre d'affaires

de l'activité " Enquêtes et sécurité ". La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024, présente une bonne performance du secteur avec une hausse de 22,3 % du chiffre d'affaires.

En glissement annuel, le chiffre d'affaires des activités de la branche " Enseignement " au 4<sup>e</sup> trimestre de 2025 enregistre une diminution de -3,1%. La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024, affiche toutefois une appréciation de l'activité avec une hausse de 12,5 % du chiffre d'affaires.

La branche des " Activités pour la santé humaine et l'action sociale " connaît au 4<sup>e</sup> trimestre de 2025, une régression de 1,3% de son chiffre d'affaires en glissement annuel. La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024, montre toutefois une appréciation de l'activité avec une hausse de 16,0 % du chiffre d'affaires.

Comparativement au 4<sup>e</sup> trimestre de 2024, la branche des " Activités artistiques, sportives et récréatives " enregistre une diminution de 2,5% de son chiffre d'affaires au 4<sup>e</sup> trimestre de 2025, principalement en lien avec la diminution des activités " Organisation de jeux de hasard et d'argent ( 6,3%) ". La croissance annuelle de 2025, par rapport à 2024, présente une diminution de la performance du secteur avec une baisse de 1,5 % du chiffre d'affaires.

**ENVIRONNEMENT :**

**PLUS DE 16 MILLIONS DE PLANTS POUR LA CAMPAGNE DE REBOISEMENT 2026**

*C'est parti pour la campagne de reboisement de cette année. Comme tous les 1<sup>er</sup> Juin, consacrée journée nationale de l'arbre, les autorités se sont sacrifiées à la tradition en lançant les opérations de mise en terre des plants au centre d'enfouissement technique d'Aképe, dans la préfecture de l'Avé.*

Depuis mai 2021, le Gouvernement s'est engagé dans un programme ambitieux, à savoir, planter un milliard d'arbres d'ici 2030. Car, pour les autorités togolaises, le reboisement est une question de survie nationale. Les forêts togolaises protègent les sols contre l'érosion, régulent l'eau, et offrent des ressources vitales aux communautés rurales.

Dans un contexte où le pays fait face à la pression démographique, à l'exploitation du bois et aux effets visibles du changement climatique, chaque arbre planté devient un acte de résistance et d'espoir.

Pour l'édition 2026, Le ministère de l'environnement projette 16



876 152 plants à mettre en terre sur 11 250 hectares. Dans, les Plateaux-Ouest plus de 7,544 295 millions de plants ont été produits : 2 882 225 plants pour la préfecture de Klotu, Wawa avec 1 400 600 plants, Kpélé avec 958 216 plants, Agou avec 842 105 plants, Danyi avec 734 805 plants et Akébou avec 726 344 plants. Dans l'ensemble de cet espace, on estime que 1 200 hectares de terres ont déjà été mobilisés.

Il est à relever que sur le plan national, des sites de reboisement sont identifiés dans chaque pré-

fecture. En termes de superficie foncière, 116 565 hectares disponibles sont recensés. Le Gouvernement appelle ainsi chaque citoyen, des villages aux grandes villes, à prendre part à cette mobilisation pour la préservation de leur environnement immédiat et partant, national. " Cette mobilisation doit s'incarner dans un triptyque clair et porteur : planter et entretenir les arbres tout au long de l'année, afin d'assurer leur pérennité, restaurer durablement nos paysages forestiers pour renforcer la résilience écologique

et sociale, et enfin transformer structurellement notre économie en faisant des ressources naturelles abondantes un véritable levier de prospérité ", indique -t-on.

Au ministère de l'environnement, on relève que par le passé, il n'y avait pas d'engouement autour de cette opération de reboisement et beaucoup d'acteurs se limitaient souvent à des actions symboliques sans réel impact durable. Mais depuis 2021, le reboisement est perçu, non seulement comme un acte écologique, mais aussi comme un levier de développement économique, de résilience communautaire et de lutte contre l'insécurité alimentaire.

En effet, depuis 2021, à chaque campagne, il est noté une hausse des plants mis en terre : 3,3 millions de plants mis en terre (sur 4 500 ha) en 2021, 5,7 millions d'arbres plantés (sur 8 255 ha) en 2022 : 7,1 millions d'arbres reboisés (sur 10 376 ha) en 2023, 9,1 millions de plants mis en terre (sur 11 544 ha) en 2024 et 14 millions d'arbres plantés en 2025.

## ENTRETIEN DES ROUTES :

# Environ 2000 kilomètres prévus pour l'année 2026

Les données relatives aux linéaires de routes nationales entretenues sur le territoire offrent un éclairage sur la direction prise par le pays en matière de gestion des infrastructures routières.

Commençons par 2024. Cette année-là, 2 320,4 kilomètres de routes nationales ont été entretenus. L'année suivante, en 2025, l'entretien de 1 589 kilomètres de routes nationales est revendiqué par le ministère des Travaux publics et des Infrastructures. Une projection de 1 911,8 kilomètres est faite pour l'année 2026. Des variations, certes, mais aucune rupture dans la logique d'ajustement et de recalibrage des priorités d'entretien.

Grande actrice du domaine, la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) au Togo a enregistré une forte activité en 2023, caractérisée par une augmentation de ses dépenses d'entretien des infrastructures. Il est plus précisément question de 37,9 milliards de francs CFA, marquant une hausse de 8 % par rapport à 2022.

En 2022, la mobilisation de 30,46 milliards de francs CFA avait été enregistrée pour mener à bien ses missions, avec un taux de réalisation de 92,7 %. La société intervient dans la maintenance des routes nationales et régionales.

L'entretien routier, par nature, obéit rarement à une progression linéaire continue ; il répond plutôt à des arbitrages dictés par l'état des



infrastructures, les urgences du terrain et la disponibilité des ressources.

Dans cette perspective, le recul apparent de 2025 s'interprète comme une phase de concentration des efforts sur des axes prioritaires ou des tronçons nécessitant des interventions plus lourdes, et donc moins étendues en kilométrage.

### Bon état des pistes rurales au Togo grâce aux investissements

Les pistes rurales constituent l'ossature de la mobilité en milieu rural et agricole. Elles relient les exploitations aux marchés, les producteurs aux centres de consommation et les territoires isolés aux ronds-points économiques. Leur état conditionne, dans une large mesure, la fluidité des échanges, la valorisation des productions et la vitalité des zones concernées. Le Togo l'a bien compris et agit en conséquence.

L'évolution de la proportion du réseau des pistes rurales en bon et moyen état entre 2024 et 2025 laisse entrevoir une action publique aux effets concrets sur les populations. Cette proportion s'établit à 74 % en

2024 et atteint un pic de 80 % en 2025.

L'année 2026 en cours devrait se terminer sur un taux de 76 %, comme le prévoient les pouvoirs publics. L'entretien des pistes rurales obéit à des contraintes multiples : saisonnalité des dégradations, intensité des pluies, pression démographique, insuffisance de ressources...

L'amélioration observée en 2025, avec 80 % du réseau en bon et moyen état, traduit l'effort soutenu de réhabilitation. Elle reflète la volonté affirmée de l'État de renforcer la praticabilité des voies rurales, une condition essentielle à la circulation des biens et des personnes.

### Une quête perpétuelle

Entre 2021 et 2023, 2 200 km de pistes rurales ont été réhabilités. En 2024, par exemple, dans la dynamique de poursuite des travaux d'aménagement des pistes rurales, l'État avait prévu un investissement de 53 milliards de francs CFA.

En 2024, ce sont 632,53 km de pistes rurales qui ont été aménagés ou

réhabilités, dont 111,6 km dans la région des Plateaux, avec une attention particulière accordée à l'élimination des points critiques. Pour 2025, l'objectif était d'ouvrir ou de réaménager 1 429,87 km de pistes rurales, afin de renforcer les liaisons entre les localités reculées et les grands centres économiques. C'est tout l'enjeu du désenclavement rural, qui se trouve au cœur de cette dynamique.

Une piste en bon ou moyen état n'est pas seulement un axe de circulation ; elle constitue un véritable levier d'inclusion économique et sociale. Elle permet aux producteurs d'écouler plus facilement leurs récoltes, aux intrants agricoles d'atteindre les exploitations et aux services sociaux de base d'être plus accessibles aux populations bénéficiaires.

Ainsi, la progression globale vers des niveaux élevés de praticabilité traduit un effort structurant en faveur du monde rural. Elle participe à la réduction des disparités territoriales et à la création de conditions favorables au développement local.

## MEDIA-UPF :

# LOÏC LAWSON AU PERCHOIR DE L'UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE POUR LA RÉORGANISER EN PROFONDEUR

Une date : 28 Mai 2026. Un événement : l'élection du professionnel des médias togolais, Loïc Lawson, à la présidence de l'Union Internationale de la Presse Francophone (UPF). Une première bien méritée.

C'est lors d'une Assemblée générale tenue au Maroc que Loïc Lawson a été élu ce vendredi au poste de président international de l'Union de la Presse Francophone (UPF). Une première dans les annales de la presse togolaise en général.

Ancien président de la section togolaise, Loïc Lawson fait, non seulement aujourd'hui la fierté de la presse internationale francophone, mais surtout celle togolaise.

Désormais président de plein droit de l'UPF, institution fondée en 1950 et

reconnue par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et par l'Organisation des Nations Unies (ONU), Loïc Lawson devra s'atteler à réorganiser en profondeur l'UPF dès sa prise de fonction. Un premier et véritable défi pour le nouveau président de l'UPF qui embrasse une vision claire et une volonté ferme. Adapter les statuts de l'organisation aux réalités contemporaines du journalisme, renforcer les mécanismes de gouvernance financière pour restaurer la confiance des membres et restructurer les relations avec les délégations nationales pour redonner du sens à l'appartenance à l'UPF. Tels sont aujourd'hui les grands chantiers pour le bâtisseur Loïc Lawson.

Précisons que Loïc Lawson succède ainsi à la présidente sortante marocaine Meriem Oudghiri, à la tête de l'Union internationale de la presse francophone.

L'élection du Togolais Loïc Lawson à la présidence de l'UPF célèbre le journalisme togolais sur la scène internationale.

A la suite d'autres de ses confrères qui avaient brillé dans les instances dirigeantes de la Fédération africaine des journalistes (FAJ) et de l'Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO), l'élection de Loïc Lawson consolide les potentialités des professionnels des médias du pays à occuper des postes de responsabilités les plus élevées dans les organisations mondiales de presse.

Crédo TETTEH

## HOMMAGE A FEU ABASS ESSOKOYO KABOUA AU SENAT :

# Un bulldozer politique a réellement cassé la pipe

Le Président du Sénat, Son Excellence Monsieur Barry Moussa Barqué, a présidé ce vendredi 29 mai 2026, une séance plénière spéciale consacrée aux honneurs funèbres à feu Abass Essokoyo Kaboua, Sénateur de la première législature de la Ve République.

La cérémonie s'est tenue à la Présidence du Sénat en présence de nombreuses personnalités notamment, les membres du gouvernement, les parlementaires, ainsi que la famille et les proches de l'illustre disparu.

Le sénateur Abass Essokoyo Kaboua a été rappelé à Dieu le 8 avril 2026 à l'âge de 63 ans. Conformément à la pratique parlementaire, le Sénat a organisé une séance spéciale pour lui rendre un dernier hommage.

La cérémonie a été marquée par une minute de silence, le dépôt d'une gerbe par le Président du Sénat, la sonnerie aux morts et l'hymne national exécutés par la fanfare de la Gendarmerie nationale.



L'éloge funèbre prononcé par Me Mouhamed Tchassona-Traoré, Deuxième Secrétaire Parlementaire, a retracé le parcours d'un homme libre dans sa parole et fidèle à ses convictions. Ingénieur agronome, homme politique engagé, Député de Danyi puis Sénateur de la République, Abass Kaboua a traversé plusieurs décennies de la vie politique togolaise avec passion et constance.

Dans son intervention, le Président du Sénat, S.E.M. Barry Moussa Barqué a salué la mémoire de l'illustre disparu, en tant que père de famille

dévoué et serviteur de la nation. " Le siège du Sénateur Kaboua, est vide. Mais sa voix, elle, demeure dans la mémoire du Sénat ", a indiqué le Président de la seconde chambre du Parlement tout en adressant les condoléances et la compassion de l'institution parlementaire à la famille éplorée.

La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère de grande dignité, à la mesure d'un homme qui a consacré sa vie au service de la nation et de ses concitoyens. Un bulldozer politique a réellement cassé la pipe.

## Zozo

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LE GOUVERNEMENT RENFORCE LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE LOMÉ



Opérationnalisée en 2022, à la faveur de la fusion de l'École nationale supérieure d'ingénieurs (ENSI) et du Centre informatique et de calcul (CIC) de l'Université de Lomé, l'École Polytechnique de Lomé (EPL) voit désormais son cadre institutionnel clarifié. Le gouvernement, réuni en conseil des ministres le mardi 26 mai à Lomé, a adopté un décret dans ce sens.

Le texte, qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'enseignement supérieur impulsée depuis quelques années par l'exécutif, vise à préciser les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'École. L'objectif est d'en faire un véritable pôle d'excellence et de référence en matière de formation technique et technologique de haut niveau, aligné sur les standards des grandes écoles internationales.

L'EPL, pensée pour adapter ses offres aux besoins du marché du travail et du tissu socio-économique national, a notamment pour mission de former des ingénieurs et des techniciens supérieurs dans des domaines stratégiques tels que le génie civil, le génie électrique, le génie mécanique, l'informatique, les procédés industriels, ainsi que les mines et la géologie. Son curriculum de formations spécialisées s'oriente fortement vers la pratique en laboratoire, ainsi que des immersions en milieu professionnel. Ceci, afin de répondre efficacement aux besoins croissants du pays en ingénieurs et techniciens supérieurs qualifiés (...)

Source: @Republiquetogolaise.com

### FÊTES TRADITIONNELLES : LES POPULATIONS DE KOVIÉ ONT CÉLÈBRE DUK? KPEDAZA



Les populations de Kovié, localité située dans la préfecture de Zio (commune Zio 2), ont célébré lundi 25 mai la 25<sup>ème</sup> édition de leur fête traditionnelle "Kovié Duk? Kpedaza". L'apothéose a enregistré la présence de membres du gouvernement, de députés et de sénateurs.

Placée sous le thème "Canton de Kovié : engagement collectif pour une évolution harmonieuse et durable", cette nouvelle édition a servi de cadre de réflexion sur les défis du développement local. Les populations ont été invitées à renforcer leur implication dans les initiatives communautaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que de l'amélioration des infrastructures sociales de base.

"La cohésion est la clé pour relever les défis du développement. Que chacun, à son niveau, s'engage à bâtir un canton moderne, respectueux de ses traditions et ouvert sur le monde", a indiqué Adjo Agbaglo, maire de la commune Zio 2. La célébration a été marquée par des danses folkloriques et des prestations de tambours parlants. Moment de retrouvailles et de communion, "Kovié Duk? Kpedaza" constitue non seulement un espace privilégié de valorisation des us et coutumes, mais aussi de renforcement des liens sociaux entre les filles et fils du canton.

Source: @Republiquetogolaise.com

### MGR ISAAC JOGUES GAGLO, NOUVEL ARCHEVÊQUE MÉTROPOLITAIN DE LOMÉ

L'archidiocèse de Lomé dispose désormais d'un nouveau prélat à sa tête.

Monsieur Isaac Jogues Kodjo Agbéménya Gaglo a été officiellement installé le samedi 30 mai dernier, lors d'une cérémonie solennelle de prise de possession canonique organisée à la Cathédrale Sacré-Cœur de Lomé. L'événement, auquel a assisté le Président de la République, Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové, a réuni des autorités politiques et administratives aux côtés du clergé, des religieux, religieuses et missionnaires, des délégations venues de plusieurs pays de la sous-région, et les fidèles catholiques.

Nommé le 10 avril dernier par le Saint Siège, l'ancien évêque d'Aného et administrateur apostolique de Lomé, a reçu ses insignes pastoraux (anneau épiscopal, la calotte, la mitre et la croce) du Nonce Apostolique, Monsieur Ruben Dario Ruiz Maimardi, qui l'a conduit à sa cathèdre, officialisant ainsi sa prise de fonction. Dans son adresse aux fidèles, le nouvel Archevêque a lancé un appel à l'unité, à la paix et au renforcement des valeurs de solidarité au sein de la société togolaise.

"Soignons une Église missionnaire, une dans la prière et le service", a-t-il en outre exhorté (...)

Source: @Republiquetogolaise.com

## OPINION / Constitution togolaise :

## REGARD DOCTRINAL SUR L'ANALYSE D'ELHAJJ MADI DJABAKATE

Par Xana Komla SADJO-HETSU

**La tribune d'Elhadj Madi Djabakate intitulée " Constitution togolaise : cessons de vanter l'édifice, regardons qui y habite " soulève des interrogations légitimes sur la relation entre les institutions constitutionnelles et les acteurs qui les incarnent. Toutefois, l'analyse proposée repose principalement sur une lecture politique et sociologique du pouvoir.**

La présente étude entend réexaminer cette thèse à la lumière des grands auteurs du droit constitutionnel et de la théorie de l'État. Elle soutient que la validité, la cohérence et la légitimité d'un ordre constitutionnel ne peuvent être appréciées exclusivement à travers l'identité des gouvernants ou la durée de leur présence au pouvoir.

À partir des travaux de Hans Kelsen, Maurice Hauriou, Georges Burdeau, Raymond Carré de Malberg, Boris Mirkine-Guetzévitch, Georges Vedel, Pierre Pactet et d'autres auteurs majeurs, cette contribution démontre que le débat constitutionnel doit être conduit prioritairement sur le terrain des institutions, des procédures, des mécanismes de contrôle et de la responsabilité politique.

Mots-clés : Constitution, Ve République, Togo, droit constitutionnel, État de droit, parlementarisme, souveraineté populaire, institutions, doctrine juridique, alternance.

**Introduction**

La Constitution est souvent au cœur des débats politiques parce qu'elle fixe les règles fondamentales de l'organisation du pouvoir. Lorsque des réformes institutionnelles interviennent, il est naturel qu'elles suscitent des interrogations, des adhésions ou des critiques.

Dans sa tribune, Elhadj Madi Djabakate invite les Togolais à dépasser l'analyse de l'architecture constitutionnelle pour s'intéresser davantage à ceux qui exercent effectivement le pouvoir. L'image est forte : il ne suffirait pas d'admirer l'édifice ; il faudrait surtout observer ceux qui l'habitent.

Cette réflexion mérite d'être examinée avec sérieux. Toutefois, du point de vue du droit constitutionnel, elle appelle plusieurs observations. Car si la science politique s'intéresse naturellement aux rapports de force, aux comportements des acteurs et aux dynamiques du pouvoir, le droit constitutionnel poursuit un objectif diffé-

rent : il cherche à comprendre comment les institutions organisent, limitent, contrôlent et stabilisent l'exercice de l'autorité publique.

Dès lors, une question fondamentale se pose : une Constitution doit-elle être évaluée principalement à travers les individus qui occupent temporairement les institutions ou à travers les mécanismes juridiques qui structurent durablement l'État ?

**I. La Constitution ne se confond pas avec les gouvernants**

La première difficulté de la démonstration proposée dans la tribune réside dans la confusion possible entre les institutions et les personnes qui les occupent.

Hans Kelsen, dans Théorie pure du droit (1934), développe l'idée selon laquelle la Constitution constitue la norme fondamentale de l'ordre juridique. Son analyse vise précisément à distinguer le droit des contingences politiques et des appréciations personnelles relatives aux gouvernants.

Dans cette perspective, une Constitution ne tire pas sa valeur juridique de l'identité de ceux qui exercent le pouvoir, mais de sa capacité à organiser juridiquement les compétences, les procédures et les rapports entre les institutions.

Cette distinction est essentielle. Une mauvaise pratique politique peut exister sous une bonne Constitution. Inversement, une excellente équipe dirigeante peut évoluer dans un cadre institutionnel défaillant.

L'évaluation d'un texte constitutionnel exige donc de dissocier la norme de ses utilisateurs.

**II. Les institutions sont conçues pour survivre aux hommes**

Cette distinction rejoint la pensée de Maurice Hauriou dans Précis de droit constitutionnel (1929).

Pour Hauriou, l'institution constitue une réalité durable qui dépasse les individus appelés à l'animer. L'un des rôles fondamentaux du droit public consiste précisément à assurer cette continuité.

Cette approche est observable dans de nombreuses démocraties contemporaines. Les institutions américaines ont survécu à des présidents aux orientations très différentes. Les institutions françaises ont traversé plusieurs alternances sans remise en cause de l'existence même de la Ve République. De même, les institutions britanniques ont connu des gouvernements conserva-



Xana Komla SADJO-HETSU

teurs et travaillistes sans que l'architecture constitutionnelle soit remise en question.

La stabilité institutionnelle n'est donc pas en elle-même un indice d'illégitimité.

Au contraire, l'un des objectifs classiques du constitutionnalisme consiste à permettre la continuité de l'État indépendamment des changements ou de la permanence des acteurs politiques.

**III. L'alternance n'est pas l'unique critère de la démocratie**

Une autre idée sous-jacente à la tribune consiste à associer fortement la qualité démocratique d'un régime à la fréquence de l'alternance.

Or la doctrine constitutionnelle adopte une approche plus nuancée.

Dans Capitalisme, socialisme et démocratie (1942), Joseph Schumpeter définit la démocratie comme un système institutionnel permettant la compétition pour l'accès au pouvoir à travers des procédures reconnues.

La démocratie ne se réduit donc pas à l'alternance effective. Elle suppose avant tout l'existence de mécanismes permettant théoriquement cette alternance.

Raymond Aron, dans Démocratie et totalitarisme (1965), distingue également l'existence d'une majorité durable de l'existence d'un système fermé.

Une majorité politique peut demeurer longtemps au pouvoir sans que cela constitue automatiquement la preuve d'une absence de démocratie.

La question centrale devient alors

de missions devra donc construire des ponts pratiques : calendrier commun, points de contact fiables, sujets techniques pour recréer de la confiance avant d'aborder les lignes rouges ", indique-t-on.

Avec cette nomination, Lomé confirme sa position d'intermédiaire sur l'échiquier régional. Kovi Adambounou hérite d'une mission où chaque mot compte et où l'échec se mesure en mois d'instabilité supplémentaires.

Le CJD-AFRIQUE et d'autres organisations de la société civile ont salué la nomination de Kovi Adambounou et l'ont encouragé dans sa nouvelle mission.

- des mécanismes de rationalisation des rapports entre pouvoirs publics.

Ces éléments ne constituent pas une singularité togolaise. Ils appartiennent à une famille institutionnelle largement répandue dans les régimes parlementaires contemporains.

Georges Vedel, dans Manuel élémentaire de droit constitutionnel, rappelle d'ailleurs que l'objectif du parlementarisme rationalisé consiste précisément à éviter l'instabilité chronique tout en maintenant la responsabilité politique de l'exécutif.

**V. La souveraineté populaire demeure juridiquement présente**

La tribune appelle à " rendre le débat constitutionnel au peuple ".

Sur le plan des principes, cette aspiration rejoint l'idéal démocratique.

Cependant, Jean-Jacques Rousseau, dans Du contrat social (1762), explique que la souveraineté populaire ne signifie pas nécessairement une intervention permanente et directe des citoyens dans toutes les décisions publiques.

Dans les démocraties modernes, cette souveraineté s'exerce principalement à travers des mécanismes de représentation.

Le Parlement, les élections, les consultations populaires et les procédures de révision constitutionnelle constituent autant de moyens par lesquels le peuple participe à la formation de la volonté collective.

Le débat doit donc porter sur l'efficacité et la crédibilité de ces mécanismes plutôt que sur leur inexistence présumée.

**VI. L'État de droit s'apprécie d'abord par les mécanismes de contrôle**

Raymond Carré de Malberg, dans Contribution à la théorie générale de

Suite à la page 7

**CEDEAO-AES : Le député Kovi Adambounou nommé pour accompagner la relance de la médiation**

Maintenir le fil du dialogue entre la CEDEAO et les pays de l'Alliance des États du Sahel, c'est la mission confiée au député togolais Kovi Adambounou qui vient d'être nommé, chargé de missions et de coordination auprès du médiateur en chef CEDEAO-AES. L'expérience du parlementaire togolais en matière de gouvernance et de dialogue politique et la volonté de la médiation d'ancrer son travail dans le réel plaident en sa faveur dans une situation de méfiance prononcée entre les deux parties.

Avec cette nomination, Kovi Adambounou, prend les commandes



opérationnelles de la médiation entre la CEDEAO et l'AES. Son rôle sera d'empêcher la rupture, coordonner les initiatives, préparer le terrain des rencontres, faire circuler l'information, désamorcer les malentendus. " Le nouveau chargé

**REMERCIEMENT**

Togbui GALI, chef du village de BATONOU

La famille ASSAGBA à Lomé et Batonou

La famille RHODES de Lomé et ses environs

Mme Wesley Ameyo Innocente née ASSAGBA, ses frères, sœurs et leurs enfants à Lomé, France et Belgique

Les Enfants de la Défunte : RHODES Stéphanie

Adetayo, Octavio Omolade, Florent Adebayo, Christian Oluwagbemiga et Thais Ibidou...

vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous remercient pour vos dons, prières, et votre présence lors du décès de

**Veuve RHODES Akouavi Sika Georgette**

Merci de tout coeur. Que le Seigneur vous le rende au centuple!

## OPINION / Constitution togolaise :

# REGARD DOCTRINAL SUR L'ANALYSE D'ELHAJJ MADI DJABAKATE

Suite de la page 6

l'État, insiste sur la soumission des gouvernants au droit comme caractéristique essentielle de l'État moderne.

Dans cette perspective, l'analyse constitutionnelle doit s'intéresser aux questions suivantes :

- quelles sont les compétences des institutions ?

- quels sont les contre-pouvoirs existants ?

- quels recours sont ouverts aux citoyens ?

- quels mécanismes permettent d'engager la responsabilité des dirigeants ?

Montesquieu, dans De l'esprit des lois (1748), formule le principe devenu classique selon lequel le pouvoir doit être limité par le pouvoir.

L'existence de ces mécanismes constitue un critère juridique plus pertinent que l'appréciation subjective des acteurs politiques.

### VII. Le débat constitutionnel gagne à rester un débat institutionnel

La principale faiblesse doctrinale de la tribune réside finalement dans sa tendance à personnaliser fortement l'analyse constitutionnelle.

Or Pierre Pactet, dans Institutions politiques et droit constitutionnel, rappelle que le droit constitutionnel a précisément pour fonction de dépasser les individus afin d'étudier les règles qui organisent durablement la vie politique.

Une Constitution doit certes être confrontée aux réalités sociales et politiques. Mais elle ne peut être réduite à ces seules réalités.

L'analyse juridique exige de s'interroger sur les institutions, les procédures, les garanties et les mécanismes de responsabilité avant de porter un jugement global sur l'ordre constitutionnel.

### VIII. Discussion doctrinale des sept arguments avancés par Elhadj Madi Djabakate

**Premier argument :** la Constitution serait un contrat social avant d'être un objet d'analyse juridique

L'argument possède une force démocratique certaine puisqu'il rappelle que la Constitution est destinée à protéger les citoyens et à organiser leur vie collective. Toutefois, il devient discutable lorsqu'il conduit à opposer le citoyen à l'analyse juridique. Une Constitution n'acquiert son efficacité qu'à travers les mécanismes normatifs qu'elle met en place. Hans Kelsen, dans Théorie pure du droit (1934), explique que la Constitution constitue le fondement de validité de l'ordre juridique. Ainsi, la protection des citoyens ne résulte pas d'une simple proclamation politique mais de règles juridiquement opposables aux gouvernants. Le caractère populaire de la Constitution ne dispense donc pas d'une analyse technique de son architecture.

**Deuxième argument :** la séparation effective des pouvoirs constituerait le véritable critère de la démocratie

Cette affirmation repose sur une intuition largement partagée dans les démocraties modernes. Toutefois, elle mérite d'être nuancée. Montesquieu,

dans De l'esprit des lois (1748), ne défend pas une séparation absolue des pouvoirs mais un équilibre institutionnel destiné à empêcher l'arbitraire. Dès lors, l'existence ou non d'une démocratie ne peut être appréciée uniquement à partir de la perception de la séparation des pouvoirs. L'analyse doit également porter sur les mécanismes de contrôle mutuel, les procédures parlementaires, le contrôle juridictionnel et les possibilités de mise en jeu de la responsabilité politique.

**Troisième argument :** sans contre-pouvoirs effectifs, les innovations institutionnelles seraient purement décoratives

L'argument attire l'attention sur une question essentielle : celle de l'effectivité des institutions. Toutefois, il suppose que les contre-pouvoirs devraient être immédiatement visibles pour être considérés comme réels. Maurice Hauriou, dans Précis de droit constitutionnel (1929), montre pourtant que les institutions se consolident progressivement par la pratique. L'histoire constitutionnelle démontre que de nombreuses institutions aujourd'hui considérées comme essentielles ont mis plusieurs décennies avant d'exercer pleinement leur influence. Une innovation institutionnelle ne peut donc être disqualifiée au seul motif que ses effets ne sont pas immédiatement perceptibles.

**Quatrième argument :** la redevabilité serait le cœur vivant de toute démocratie

Cet argument est probablement l'un des plus solides de la tribune. Cependant, il convient de préciser que la redevabilité ne dépend pas exclusivement de la Constitution. Raymond Carré de Malberg, dans Contribution à la théorie générale de l'État (1920-1922), rappelle que l'État de droit repose sur la soumission des gouvernants aux règles juridiques. Cette exigence mobilise non seulement la Constitution mais aussi les lois organiques, les juridictions, les organes de contrôle, les mécanismes budgétaires et les procédures administratives. Le problème de la redevabilité dépasse donc largement la seule question constitutionnelle.

**Cinquième argument :** l'alternance constituerait la preuve suprême de la maturité démocratique

Cette thèse est la plus contestable sur le plan doctrinal. Joseph Schumpeter, dans Capitalisme, socialisme et démocratie (1942), définit la démocratie comme un système de compétition institutionnalisée pour l'accès au pouvoir. La démocratie suppose donc l'existence d'une possibilité d'alternance, mais non son occurrence automatique. Raymond Aron, dans Démocratie et totalitarisme (1965), distingue également la permanence d'une majorité politique de la fermeture autoritaire d'un système. Une majorité durable peut être politiquement discutée sans que cette permanence suffise à démontrer l'inexistence d'un régime démocratique.

**Sixième argument :** les droits fondamentaux devraient être effectivement justiciables et non simplement proclamés

Cette critique est juridiquement pertinente mais elle dépasse le seul cas

togolais. Pierre Pactet, dans Institutions politiques et droit constitutionnel, souligne que les droits fondamentaux ne produisent pleinement leurs effets que lorsqu'ils sont accompagnés de mécanismes juridictionnels permettant leur protection effective. La question essentielle devient alors celle de l'accès au juge, de l'indépendance de la justice et de l'exécution des décisions rendues. La faiblesse éventuelle de la justiciabilité des droits ne conduit pas nécessairement à l'invalidation de l'ensemble de l'édifice constitutionnel.

**Septième argument :** les intellectuels auraient le devoir historique d'alerter la société

Cette position relève davantage de l'éthique intellectuelle que du droit constitutionnel. Elle est légitime dans son principe. Toutefois, Georges Burdeau, dans Traité de science politique, rappelle que la mission de l'universitaire ne consiste pas uniquement à dénoncer ou à approuver, mais également à expliquer les phénomènes institutionnels avec rigueur. L'intellectuel participe au débat démocratique lorsqu'il éclaire les citoyens

sur le fonctionnement réel des institutions. Sa responsabilité n'est donc pas seulement critique ; elle est aussi pédagogique, analytique et scientifique.

### Synthèse doctrinale

Les sept arguments développés par Elhadj Madi Djabakate soulèvent des préoccupations légitimes relatives à la démocratie, à la responsabilité politique, aux contre-pouvoirs et à la participation citoyenne. Leur limite commune réside toutefois dans une tendance à privilégier l'analyse sociopolitique de l'exercice du pouvoir au détriment de l'analyse juridique des mécanismes constitutionnels. Or, comme l'enseigne Kelsen, Hauriou, Carré de Malberg, Vedel, Burdeau ou encore Pactet, une Constitution doit être appréciée à travers les institutions qu'elle crée, les procédures qu'elle organise, les contrôles qu'elle prévoit et les garanties qu'elle offre. Le débat constitutionnel gagne ainsi à conjuguer la vigilance citoyenne avec la rigueur doctrinale, plutôt qu'à opposer l'une à l'autre.

### CONCLUSION

L'analyse proposée par Elhadj Madi

Djabakate soulève des interrogations politiques légitimes sur l'exercice du pouvoir et sur la perception des institutions par les citoyens. Toutefois, une lecture doctrinale conduit à distinguer clairement l'appréciation politique des gouvernants de l'évaluation juridique de la Constitution.

Les grands auteurs du droit constitutionnel enseignent que la valeur d'un ordre constitutionnel réside d'abord dans la qualité de ses institutions, dans la clarté de ses procédures, dans l'existence de mécanismes de contrôle et dans la capacité de l'État à assurer simultanément la représentation, la stabilité et la responsabilité du pouvoir.

Ainsi, la question fondamentale n'est pas seulement de savoir qui habite l'édifice constitutionnel, mais également de déterminer si cet édifice contient les instruments nécessaires à la limitation du pouvoir, à la protection des libertés et à la continuité de l'État. C'est sur ce terrain doctrinal, juridique et institutionnel que le débat constitutionnel togolais trouve sa pleine portée.

J'AI DIT!



## NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROLONGATION DE DÉLAI DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SUR LA PLATEFORME ÉLECTRONIQUE DU GUICHET UNIQUE DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS (GUDEF)

N° 007-2026/OTR/CG/CI/DCF

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables et des partenaires que le délai de dépôt des états financiers, initialement fixé au 30 avril pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances et de réassurances sur la plateforme électronique du GUDEF, est prorogé de dix (10) jours à compter de son échéance, soit jusqu'au 10 mai 2026.

Cependant, cette mesure, qui entraîne la suspension des pénalités pour dépôt après délai des états financiers, ne s'applique pas aux pénalités relatives à la déclaration et au paiement du solde de liquidation.

Le Commissaire Général remercie les contribuables et les partenaires de l'OTR pour leur collaboration et compte sur leur compréhension.

Fait à Lomé, le 04 mai 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN

# #MaCarte MaLiberté

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026

**-50%**  
SUR LES  
FRAIS



DEMANDEZ VOTRE CARTE  
**OPEN** OU **CHALLENGE** VIA  
L'APPLICATION MYCORIS  
BANK OU EN AGENCE  
INFO : 8283

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

